

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

**DECISION**

**Attribution de la Mission « Géomètre »  
Extension et rénovation de l'Espace Multi Accueil « Les Sépious »**

Le Maire de la Commune de **BOUJAN SUR LIBRON**,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
**Vu** la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,

**VU** délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard ABELLA, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

**CONSIDERANT** qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour la mission « géomètre » dans le cadre du marché cadre du marché d'extension et de rénovation de l'Espace Multi Accueil « Les Sépious »,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la consultation, trois prestataires ont soumissionné : SUD GEO, LUSINCHI et CADILHAC,

**CONSIDERANT** que la proposition présentée par Mr CADILHAC est apparue comme la plus avantageuse,

**VU** l'avis de la CAO en date du 28 mars 2017,

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** Il est conclu un marché avec Mr CADILHAC - 28 place Jean Jaures – BP 4038 – 34 545 BEZIERS Cedex pour l'exécution de la mission « Géomètre ».

**ARTICLE 2-** Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 700 € HT (soit 840 € TTC) qui sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au budget 2017.

**ARTICLE 3-** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,  
Le 31 mars 2017

Le Maire  
Gérard ABELLA

